



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization

# Examen pour les chefs des finances

Examen préparatoire – Questions

Avec le soutien de



**FitchLearning**

a FitchSolutions Company



**Code:** CFO\_E\_000016

---

1. Un courtier en placement de taille moyenne se lance dans la négociation de titres adossés à des créances (TAC), mais il ne met pas à jour son registre des risques ni sa méthodologie d'allocation du capital. Quel élément est le plus critique en ce qui concerne les attentes de l'OCRI à l'égard de la surveillance des risques par la haute direction?
- A. La société pourrait enfreindre les règles de l'OCRI en matière d'établissement des prix et de présentation de l'information relativement aux TAC
  - B. Le service de l'audit interne doit préapprouver toutes les nouvelles gammes de produits
  - C. Le processus de détermination des risques de la société n'est pas adapté à la complexité de ses activités
  - D. Il faut obtenir l'approbation de l'OCRI avant d'élargir un secteur d'activité existant

**Code:** CFO\_E\_000497

---

2. Qu'est-ce qu'une planification inadéquate de la continuité des activités est susceptible d'entraver?
- A. La mise en œuvre d'une vision stratégique
  - B. L'adaptation à l'évolution du cycle économique
  - C. Le traitement des opérations des clients pendant une interruption
  - D. L'exécution de processus de relève adéquats

**Code:** CFO\_E\_000024

---

3. Lequel des éléments suivants est le plus susceptible d'exiger la surveillance par le chef des finances du preneur ferme principal pendant le processus de règlement d'une opération de prise ferme?
- A. Vérification de la convenance des titres pour le client
  - B. Approbation de la stratégie de distribution de détail pour le preneur ferme principal
  - C. Solvabilité des membres du syndicat
  - D. Conformité du partage des profits à l'entente au prorata



**Code:** CFO\_E\_000371

---

4. Quel énoncé décrit le mieux une des différences principales entre une entente de type 2 et une entente de type 3 entre un remisier et un courtier chargé de comptes?
- A. Le courtier chargé de comptes en vertu d'une entente de type 2 présente un risque de règlement plus élevé
  - B. Le courtier chargé de comptes en vertu d'une entente de type 3 peut compter sur le dépôt de garantie du remisier pour les comptes de clients qui présentent une insuffisance de marge
  - C. Le courtier chargé de comptes en vertu d'une entente de type 2 doit fournir une marge pour toute insuffisance de l'avoir à une date de règlement associée aux activités de contrepartiste qu'il exerce
  - D. Le courtier chargé de comptes en vertu d'une entente de type 3 n'inclut pas les positions des clients du remisier lorsqu'il effectue ses calculs de concentration

**Code:** CFO\_E\_000026

---

5. Un courtier en placement utilise un modèle exclusif pour établir la valeur des options sur actions négociées de gré à gré dont l'échéance dépasse un an. Quelle est l'étape la plus importante pour s'assurer que l'approche d'établissement de la valeur est conforme aux attentes de l'OCRI?
- A. S'assurer que le modèle est validé de façon indépendante et documenter les hypothèses
  - B. Surveiller l'impact du modèle sur les fluctuations des profits et des pertes au fil du temps
  - C. Exiger un rapprochement quotidien des résultats du modèle avec les prix négociés en bourse
  - D. Confirmer que le modèle est compatible avec ceux utilisés par les établissements comparables

**Code:** CFO\_E\_000503

---

6. Les contrôles liés au signal précurseur d'un courtier en placement ont déclenché de multiples alertes indiquant une baisse rapide de son fonds de roulement régularisé. Lequel des scénarios suivants décrit le mieux l'incidence la plus importante et la plus immédiate de ce déclenchement de contrôles liés au signal précurseur sur les activités du courtier en placement et ses obligations réglementaires?
- A. Cesser la négociation et les opérations des clients jusqu'à ce que les dispositions adéquates en matière de liquidités soient respectées
  - B. Enquêter sur les causes, élaborer des plans de redressement et aviser rapidement l'OCRI du déclenchement des contrôles liés au signal précurseur
  - C. Signaler le déclenchement des contrôles liés au signal précurseur et le déclin du capital aux clients et aux investisseurs à des fins de transparence
  - D. Poursuivre les activités sous réserve du maintien des réserves de capital et de la gestion du déclenchement des contrôles liés au signal précurseur auprès des représentants de l'OCRI



**Code:** CFO\_E\_000033

---

7. Lequel des énoncés suivants est le plus susceptible d'augmenter le risque de change pour un courtier en placement?
- A. Détenir des soldes en espèces non couverts dans les devises du groupe 3
  - B. Maintenir des positions au comptant et à terme appariées
  - C. Utiliser des nantissements en dollars canadiens pour les opérations internationales
  - D. Régler les opérations dans la devise de déclaration du courtier en placement

**Code:** CFO\_E\_000041

---

8. Quel est l'un des principaux objectifs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)?
- A. Délivrer un permis aux institutions financières et émettre une assurance-dépôts
  - B. Centraliser la réglementation des valeurs mobilières par le biais d'une surveillance fédérale
  - C. Gérer la politique monétaire systémique et assurer la stabilité des prix
  - D. Coordonner la réglementation dans toutes les provinces et harmoniser les lois sur les valeurs mobilières

**Code:** CFO\_E\_000042

---

9. En quoi les systèmes de négociation parallèles (SNP) diffèrent-ils des bourses reconnues en vertu de la réglementation canadienne en valeurs mobilières?
- A. Les SNP peuvent inscrire des titres à la cote tout comme les bourses
  - B. Les bourses sont réglementées par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)
  - C. Les SNP facilitent la négociation sans inscrire de titres à la cote, tandis que les bourses inscrivent et négocient les titres
  - D. Les SNP ne sont pas assujettis aux exigences de déclaration en vertu des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)



**Code:** CFO\_E\_000494

---

- 10.** Quel est l'un des principaux risques financiers en lien avec les engagements de prise ferme d'une société, et pourquoi est-ce important pour la planification du capital et des liquidités du courtier?
- A. Le défaut de contrepartie par les investisseurs institutionnels peut nuire au règlement, ce qui réduit la suffisance du capital et la situation de liquidité du courtier en placement
  - B. La souscription insuffisante d'une émission oblige le courtier en placement à détenir des titres en portefeuille, ce qui réduit les bénéfices et met en péril sa liquidité et la suffisance de son capital
  - C. Une mauvaise évaluation des objectifs ou des échéanciers des clients peut nuire à la réputation et déclencher un examen réglementaire pour motif de non-respect de la conformité aux règles de convenance
  - D. Des retards dans les communications du syndicat financier peuvent retarder les dépôts de documents réglementaires, ce qui peut entraîner des sanctions et nuire à la réputation du courtier en placement

**Code:** CFO\_E\_000044

---

- 11.** Laquelle des options suivantes est une exigence fondamentale en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) pour les courtiers en placement inscrits auprès de l'OCRI?
- A. Maintenir un programme écrit de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et former les employés
  - B. Soumettre des rapports hebdomadaires du bilan au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
  - C. Effectuer des audits internes après l'émission d'un avis d'examen réglementaire, et uniquement dans ces cas
  - D. Fournir au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada les déclarations de revenus des clients à l'ouverture d'un compte

**Code:** CFO\_E\_000047

---

- 12.** La personne désignée responsable (PDR) apprend que la documentation relative à l'intégration des clients est souvent incomplète et soumise en retard. Aucun manquement à la réglementation n'a encore eu lieu, mais le problème persiste dans plusieurs services. Quelle est la mesure de supervision la plus efficace que la PDR devrait prendre dans cette situation?
- A. Demander un examen interne immédiat des procédures d'intégration des clients
  - B. Autoriser le service de la conformité à poursuivre la surveillance, à moins qu'une violation ne se produise
  - C. Signaler le problème à l'OCRI à titre de défaut de conformité important
  - D. Envoyer un rappel général à tous les employés concernant les délais liés à la documentation



**Code:** CFO\_E\_000020

---

- 13.** Un courtier en placement intègre une nouvelle plateforme de calcul de la marge pour soutenir la négociation des dérivés. L'équipe de conformité découvre que le système contourne les processus manuels d'approbation des marges. Quel est le point le plus préoccupant en ce qui concerne la gestion des risques?
- A. La plateforme n'a pas été approuvée par l'OCRI avant sa mise en œuvre
  - B. La société n'a pas adapté ses contrôles à la nouvelle fonctionnalité du système
  - C. Les calculs de marge n'ont pas été rétrotestés par rapport à des périodes antérieures
  - D. Le chef des finances n'a pas examiné les indicateurs de rentabilité avant d'approuver le financement

**Code:** CFO\_E\_000054

---

- 14.** Un courtier en placement a déclaré lui-même une situation de capital régularisé en fonction du risque négatif à l'OCRI avant l'inspection de conformité de l'OCRI. Le courtier en placement a décidé de consolider sa situation financière avec celle de ses sociétés liées, y compris les participations minoritaires, et a amélioré ses systèmes de détection pour mieux prédire de nouvelles occurrences potentielles d'une telle situation. Il est ensuite resté au-dessus des seuils réglementaires. Quels facteurs peuvent être considérés favorablement dans l'inspection de conformité de l'OCRI?
- A. Comme il s'agit d'une occurrence isolée, la situation ne serait pas considérée comme assez importante pour que l'OCRI en tienne compte
  - B. Les clients n'ont subi aucune perte et à aucun moment le capital n'est descendu en dessous des seuils réglementaires
  - C. La consolidation des états financiers du courtier en placement et des sociétés liées
  - D. Les manquements ont été identifiés et traités par la société avant l'examen de l'OCRI



---

Un courtier en placement qui assure lui-même la compensation participe à des activités de prise ferme et de financement de sociétés. Le courtier en placement a conclu une entente de prise ferme avec un émetteur inscrit à la Bourse de Toronto pour une émission secondaire de ses actions ordinaires. Voici d'autres détails sur cette émission :

- 1) Type – placement par voie de prospectus, acquisition ferme
- 2) Type de titre – actions ordinaires
- 3) Quantité de l'émission – 10 000 000 actions
- 4) Prix de l'émission – 4,50 \$ par action
- 5) Clauses de sauvegarde – force majeure
- 6) Prix de négociation des actions ordinaires à la date de l'engagement – 5,00 \$ par action
- 7) Date de publication du prospectus – 10 mars
- 8) Date de clôture – 3 avril
- 9) Lettre d'intention signée – 15 février
- 10) Contrat de prise ferme signé – 25 février
- 11) Communiqué de presse – annonce de la prise ferme et de ses modalités – 26 février
- 12) Capital régularisé en fonction du risque du courtier en placement à la date de l'engagement – 25 000 000 \$

Autres détails :

- 1) Les actions ordinaires ne sont pas considérées comme des titres cotés admissibles à une marge réduite.
- 2) La lettre d'intention décrit la volonté de conclure un contrat d'acquisition ferme pour lever au moins 40 000 000 \$, mais ne précise pas la quantité d'actions à émettre ni le prix de l'action.
- 3) Le communiqué de presse a été publié et déposé sur SEDAR+. Le communiqué de presse indique que les parties conviennent d'une acquisition ferme, avec la vente de 10 000 000 actions à 4,50 \$ l'action.
- 4) Le contrat de prise ferme comprend tous les éléments pertinents à l'exécution d'une prise ferme.
- 5) Dans les heures suivant la signature du contrat de prise ferme le 25 février, le courtier en placement a reçu des ordres d'achat pour 8 000 000 actions de la part d'acquéreurs dispensés. Le courtier en placement a obtenu la documentation appropriée pour ces ordres avant la clôture des activités le 25 février.



**Code:** CFO\_E\_000333

15. Quel est le montant minimal de capital ou de marge que le courtier en placement doit affecter immédiatement après s'être engagé à conclure ce contrat de prise ferme?
- A. 2 250 000 \$
  - B. 4 500 000 \$
  - C. 9 000 000 \$
  - D. 22 500 000 \$

**Code:** CFO\_E\_000334

16. Quelle est la date la plus rapprochée à laquelle le courtier en placement doit fournir du capital (une marge) relativement à ce contrat de prise ferme?
- A. 15 février
  - B. 25 février
  - C. 26 février
  - D. 10 mars

**Code:** CFO\_E\_000335

17. Supposons que les actions ordinaires cotées sous-jacentes se négocient à la Bourse de Toronto à 5,00 \$ entre la date de l'engagement et la date de clôture. Quelle est l'exigence minimale en matière de capital (de marge) entre la date d'engagement et la veille de la date du prospectus du 10 mars?
- A. 2 250 000 \$
  - B. 4 500 000 \$
  - C. 4 680 000 \$
  - D. 9 000 000 \$

**Code:** CFO\_E\_000336

18. Quelle est la date la plus rapprochée à laquelle le courtier en placement peut enregistrer la vente des actions ordinaires aux acquéreurs dispensés?
- A. 3 avril
  - B. 10 mars
  - C. 25 février
  - D. 26 février



**Code:** CFO\_E\_000337

- 19.** Les faits qui entourent cette entente de prise ferme exigent-ils que le courtier en placement examine l'applicabilité d'une provision pour marge requise par la règle 5540 des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (règles CPPC) de l'OCRI, « Pénalités pour concentration par engagement »?
- A. Non. Cette obligation s'applique lorsqu'une lettre de garantie d'émission a été utilisée à des fins de dispense en matière de capital (de marge). Aucune lettre de garantie d'émission n'est applicable à cette prise ferme.
  - B. Non. Cette obligation s'applique lorsqu'il existe une clause de sauvegarde dans le contrat de prise ferme.
  - C. Oui. Cette obligation s'applique à une émission secondaire de titres pendant la période de prise ferme.
  - D. Oui. Cette obligation s'applique en cas de dispense de marge accordée en lien avec des manifestations d'intérêt faites par des acquéreurs dispensés avant la signature du contrat.

**Code:** CFO\_E\_000027

---

- 20.** Le chef des finances remarque qu'il y a un nombre croissant d'erreurs dans le calcul des appels de garantie pour les opérations de financement de titres, ce qui complique l'utilisation du capital et les calculs du capital ajusté en fonction du risque. Que devrait faire le chef des finances?
- A. Passer en revue les procédures qui ont mené aux erreurs et identifier les personnes responsables à des fins de formation continue ciblée
  - B. Faire passer le courtier en placement au niveau 2 du signal précurseur, chercher à régler le problème et aviser le conseil d'administration de la situation
  - C. Veiller à ce que les politiques et les procédures soient efficaces et à ce que les lacunes dans leur conception ou leur application soient corrigées
  - D. Surveiller l'exactitude de tous les calculs d'appels de garantie futurs et utiliser uniquement les données approuvées pour d'autres calculs

**Code:** CFO\_E\_000363

---

- 21.** Au moment de remplir le Formulaire 1, Tableau 9B, Contrôle des titres de créance, quelles positions de titres de créance non commerciaux faut-il exclure?
- A. Les titres de créance dont l'échéance initiale est de 1 an ou moins et dont le taux de marge obligatoire normale est de 10 % ou plus
  - B. Les titres de créance dont l'échéance initiale est de 5 ans ou moins et dont le taux de marge obligatoire normale est inférieur à 10 %
  - C. Les titres de créance dont l'échéance initiale est de 5 ans ou moins émanant d'une société municipale du Royaume-Uni
  - D. Les titres de créance dont l'échéance initiale est de 5 ans ou moins émanant des États-Unis



**Code:** CFO\_E\_000049

---

- 22.** Un courtier en placement fait l'objet d'un contrôle lié au signal précurseur de niveau 1. Quelle est la responsabilité la plus immédiate du chef des finances et de la personne désignée responsable (PDR) en vertu des règles de l'OCRI?
- A. Informer les actionnaires de la situation et demander une réunion pour discuter d'une émission d'actions
  - B. Restreindre les nouvelles ouvertures de comptes sur marge de clients jusqu'à ce que le capital soit rétabli aux niveaux appropriés
  - C. Suspendre toutes les activités de négociation pour compte propre jusqu'à ce que le courtier en placement ne soit plus classé à un niveau du signal précurseur
  - D. Faire rapport à l'OCRI et s'assurer que la haute direction mette en œuvre un plan pour rétablir le capital

**Code:** CFO\_E\_000119

---

- 23.** Une personne autorisée est accusée de fausse déclaration. Il est probable que le courtier en placement se verra infliger une amende importante dans le cadre du règlement juridique pour avoir manqué à son obligation de superviser adéquatement cette personne. L'amende pourrait avoir une incidence sur le capital régularisé en fonction du risque (CRFR) du courtier en placement. Quelle mesure le chef des finances doit-il prendre?
- A. Évaluer l'impact sur le CRFR et prendre rapidement des mesures pour remédier à la situation potentiellement négative du CRFR
  - B. Signaler la poursuite judiciaire et l'amende importante à l'OCRI et s'assurer que l'amende est payée rapidement
  - C. Faire passer le courtier au niveau 1 du signal précurseur et informer l'OCRI de la situation
  - D. Évaluer l'amende par rapport aux limites d'utilisation de la haute direction pour le secteur fonctionnel concerné en cas de manquement



**Code:** CFO\_E\_000059

---

- 24.** Un chef des finances examine la couverture du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPI) pour trois clients :
- Client X : 975 000 \$ dans un compte sur marge; 985 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
  - Client Y : 975 000 \$ en fiducie testamentaire; 975 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE)
  - Client Z : 975 000 \$ dans un compte conjoint; 975 000 \$ dans un compte de société de portefeuille détenue à 100 % par le client Z

Lequel des énoncés suivants caractérise le mieux la couverture du FCPI de ces clients?

- A. Le client X est partiellement exposé en raison de la structure de prête-nom; les clients Y et Z sont entièrement couverts
- B. Seul le client Z est partiellement exposé, car les comptes d'entreprise et les comptes conjoints sont regroupés
- C. Les clients Y et Z sont entièrement protégés; le client X dépasse la limite de protection pour les catégories enregistrées
- D. Les trois clients sont entièrement couverts, car le FCPI applique des limites de protection distinctes par catégorie de compte

**Code:** CFO\_E\_000060

---

- 25.** Lequel des énoncés suivants indique comment le Formulaire 1 diverge des Normes internationales d'information financière (IFRS)?
- A. Aux fins des soldes des opérations de clients et de courtiers, l'établissement du solde net des comptes clients et des comptes fournisseurs à la même contrepartie n'est pas autorisé
  - B. Les actions privilégiées émises par le courtier en placement et approuvées par l'Organisation (OCRI) sont classées comme passif à long terme
  - C. La consolidation des filiales n'est pas autorisée, sauf pour les sociétés liées qui ont été approuvées par l'OCRI
  - D. Les prêts subordonnés doivent être déclarés à leur valeur actualisée et non à leur valeur nominale

**Code:** CFO\_E\_000043

---

- 26.** En cas d'insolvabilité d'un courtier en placement, comment le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPI) protège-t-il les clients admissibles?
- A. En remboursant 100 % des espèces et des titres des clients, peu importe la taille du compte
  - B. En facilitant le transfert des comptes de clients à une banque dans les 30 jours
  - C. En regroupant les actifs récupérés des clients et en couvrant les manques à gagner dans les limites prescrites
  - D. En liquidant tous les titres et en émettant une compensation en espèces équivalente



**Code:** CFO\_E\_000063

---

27. Un courtier en placement met à jour ses politiques relatives à la diligence raisonnable des produits après avoir ajouté des produits structurés et des fonds négociés en bourse à effet de levier à son offre. Les administrateurs doivent s'assurer que les procédures reflètent les risques liés aux produits et les pratiques de placement. Quel ajustement conviendrait le mieux aux attentes de diligence raisonnable de l'OCRI?
- A. Intégrer les cotes de risque des tiers dans les examens internes de placement des produits
  - B. Élargir les procédures pour refléter la façon dont les risques liés aux produits sont gérés dans les secteurs d'activité
  - C. Mettre en correspondance les caractéristiques des produits avec les profils de clients et les lignes directrices relatives à la convenance de la plateforme
  - D. Tenir à jour un inventaire des produits classé par niveau de risque et par type de placement

**Code:** CFO\_E\_000070

---

28. Le chef des finances examine le rapport sur les marges d'un courtier en placement et constate qu'un taux de marge de 6 % a été attribué à une émission d'obligations de société de 200 jours et de 10 millions de dollars. Selon les règles de l'OCRI, le taux de marge devrait être de 3 %. Que devrait faire le chef des finances?
- A. Conserver la marge de 6 %, car la durée de l'obligation est maintenant inférieure à un an
  - B. Ajuster la marge à 3 % au prorata en fonction du nombre de jours restants avant l'échéance
  - C. Reclassez l'obligation à 3 % et déposer une réclamation pour intérêts antérieurs non perçus
  - D. Liquidier la position et la racheter au taux de marge de 3 %

---

Un client de détail, classé comme « autre client », détient un compte en espèces auprès d'un remisier de type 3. Le courtier en placement calcule la marge sur une base de date de règlement. À la date du relevé de fin de mois en cours, ce compte a déclaré un solde débiteur de 44 000 \$ à la date de règlement. Le relevé du client comporte ce qui suit :

- 1) Les opérations non réglées comprennent 5 000 actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto avec une valeur à la fin du mois de 1,80 \$ par action.
- 2) Les opérations réglées comprennent i) 2 000 actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto avec une valeur à la fin du mois de 1,60 \$ par action et ii) 1 000 actions ordinaires inscrites à la Bourse de New York avec une valeur à la fin du mois de 45,00 \$ (équivalent CAN) par action.

Il s'agit d'un titre coté en bourse admissible à une marge réduite.



**Code:** CFO\_E\_000339

29. Supposons que l'opération en attente la plus ancienne soit à cinq jours ouvrables de la date de règlement. Quelle méthode de calcul de la marge s'applique à ce compte?
- A. Méthode de l'insuffisance de la valeur marchande
  - B. Méthode de la valeur de prêt
  - C. Méthode de la valeur marchande pondérée
  - D. Méthode de l'insuffisance de marge

**Code:** CFO\_E\_000340

30. Quelle est la valeur de prêt des titres détenus à la fin du mois?
- A. 41 566 \$
  - B. 32 566 \$
  - C. 34 700 \$
  - D. 46 066 \$

**Code:** CFO\_E\_000341

31. En ce qui concerne ce compte client, à quel moment faut-il lui interdire d'effectuer d'autres opérations (sauf des opérations de liquidation)?
- A. Vingt jours ouvrables après que tout ou une partie du montant dû par le client demeure en souffrance
  - B. Dix jours ouvrables après que tout ou une partie du montant dû par le client demeure en souffrance
  - C. Vingt jours ouvrables après que le compte affiche une insuffisance de marge
  - D. Quinze jours ouvrables après que le compte affiche une insuffisance de marge

**Code:** CFO\_E\_000342

32. Quel est le montant de l'avoir net du client à la date de règlement à la fin du mois?
- A. -9 300 \$ (négatif)
  - B. 2 066 \$
  - C. 4 200 \$
  - D. 13 200 \$



**Code:** CFO\_E\_000343

- 33.** Si ce client a été classé comme entité réglementée et que la plus ancienne opération en suspens soit à cinq jours ouvrables de la date de règlement, quelle méthode de calcul de la marge s'applique à ce compte?
- A. Méthode de l'insuffisance de la valeur marchande
  - B. Méthode de la valeur de prêt
  - C. Méthode de la valeur marchande pondérée
  - D. Méthode de l'insuffisance de marge

**Code:** CFO\_E\_000072

---

- 34.** Un courtier en placement emprunte 600 000 USD pour financer ses stocks. Le taux de référence pour le dollar américain est de 5,32 %. Les écarts par paliers appliqués au montant emprunté sont les suivants :
- Plage de paliers (USD) : 0 \$ à 100 000 \$; écart : 1,50 %
  - Plage de paliers (USD) : 100 000,01 \$ à 1 000 000 \$; écart : 1,00 %
- Selon l'approche de l'OCRI en matière de financement des stocks et en supposant une année de 360 jours, quel est l'intérêt quotidien total facturé au courtier en placement?
- A. 10 496,00 \$
  - B. 8 778,00 \$
  - C. 10 672,00 \$
  - D. 10 838,00 \$

**Code:** CFO\_E\_000073

---

- 35.** Un chef des finances évalue les négociateurs autorisés et les pupitres de négociation dans le cadre d'un examen interne périodique. Quelle est la responsabilité du chef des finances dans la supervision de ce domaine?
- A. Assurer des contrôles adéquats pour identifier les manquements concernant les limites d'utilisation de capital approuvées par la haute direction
  - B. S'assurer que les surveillants des opérations examinent et approuvent les activités de négociation dans les limites du pouvoir délégué
  - C. Veiller à ce que les procédures de supervision comprennent des étapes de transmission à un échelon supérieur en cas de manquements présumés aux règles de conduite en matière de négociation
  - D. Assurer le rapprochement régulier des brouillards des opérations avec les confirmations des clients afin de détecter les problèmes de déclaration



**Code:** CFO\_E\_000081

---

- 36.** Un chef des finances examine les opérations internes et souligne l'importance d'effectuer une tenue précise des registres de titres. Quelle est la raison la plus importante pour laquelle une conciliation des registres de titres est requise, en vertu des règles de l'OCRI?
- A. La conciliation des registres de titres facilite le règlement en temps opportun en harmonisant les dates d'opération avec les calendriers de livraison et de garde applicables
  - B. La conciliation des registres de titres permet une application adéquate de la concentration en identifiant les déséquilibres des positions sur titres acheteur et vendeur
  - C. La conciliation des registres de titres garantit que les livres comptables internes reflètent les titres détenus par les différents dépositaires et les lieux de règlement
  - D. La conciliation des registres de titres confirme que les rapports d'exécution des opérations sont rapprochés avec les flux de trésorerie transactionnels quotidiens

**Code:** CFO\_E\_000085

---

- 37.** Le chef des finances d'un courtier en placement remarque que les titres envoyés à un lieu de transfert canadien n'ont pas été retournés 25 jours ouvrables après la livraison. Aucune confirmation écrite n'a encore été reçue. Quelle mesure correspond le mieux aux règles de l'OCRI pour le traitement des titres en retard dans un lieu de transfert canadien?
- A. Classer immédiatement le lieu de transfert comme étant non acceptable et la position doit être transférée
  - B. Obtenir une confirmation écrite de l'agent des transferts dans les 45 jours ouvrables suivant la livraison
  - C. Transférer la position non confirmée au compte d'attente du courtier en placement dans les 30 jours ouvrables
  - D. Prévoir 25 jours ouvrables supplémentaires avant de transmettre le problème à la personne désignée responsable

**Code:** CFO\_E\_000092

---

- 38.** Parmi les pratiques suivantes, laquelle est le plus clairement une indication de systèmes déficients en ce qui concerne l'accès approprié à la personne désignée responsable (PDR) à des fins de transmission au palier supérieur?
- A. Le chef des finances informe le conseil d'administration des manquements en lien avec le capital sans communiquer directement avec la PDR
  - B. Le chef de la conformité envoie des mises à jour au conseil d'administration sur les problèmes importants seulement à la fin de chaque année
  - C. Le chef des finances cherche à obtenir l'autorisation du service d'audit interne avant de signaler des préoccupations en matière de capital à la PDR
  - D. Le chef de la conformité planifie des examens trimestriels avec la PDR plutôt que des mises à jour ponctuelles



**Code:** CFO\_E\_000101

---

- 39.** Quelle approche un membre de la haute direction qui travaille chez un courtier en placement en ligne réglementé par l'OCRI devrait-il privilégier pour atténuer efficacement les limites des systèmes automatisés dans l'évaluation des profils financiers complexes de clients, tout en assurant la conformité à la réglementation et l'évolutivité opérationnelle?
- A. Appliquer un modèle d'automatisation uniforme à l'aide de seuils financiers standard pour éliminer la subjectivité et s'aligner sur les processus automatisés de production de rapports réglementaires
  - B. Normaliser les évaluations financières à l'aide d'algorithmes et de pondérations des risques fixes, en limitant les entrées manuelles aux audits et en limitant les exceptions rares en matière de dérogation à la réglementation
  - C. Mettre en œuvre une approche combinée à l'aide de l'automatisation et de l'examen humain pour évaluer les divulgations complexes ou incohérentes des clients avec une personnalisation axée sur la conformité
  - D. Déployer l'escalade automatique en fonction de seuils financiers afin de réduire la surveillance manuelle des erreurs jugées non importantes selon les paramètres standard

**Code:** CFO\_E\_000108

---

- 40.** Un cabinet de comptables professionnels agréés (CPA) relève des problèmes nécessitant une clarification dans une prévision financière préliminaire. Toutefois, en raison de contraintes de temps, aucune correction n'est apportée et les renseignements non modifiés sont inclus dans le prospectus. Dans cette situation, quelle est la marche à suivre la plus appropriée pour le courtier en placement principal?
- A. Le courtier en placement principal peut approuver le prospectus si une évaluation de l'importance conclut que les problèmes ne sont pas importants pour la prise de décision des investisseurs
  - B. Le courtier en placement principal doit corriger les prévisions financières et émettre un prospectus mis à jour afin d'atténuer la responsabilité potentielle et d'assurer l'exactitude des renseignements divulgués
  - C. Le courtier en placement principal peut procéder sans correction, mais il doit inclure un avertissement dans le prospectus qui traite des problèmes soulevés par le cabinet comptable à des fins d'exactitude
  - D. Le courtier en placement principal peut reporter l'émission jusqu'à ce qu'une prévision financière corrigée puisse être préparée et déposée de nouveau, peu importe l'incidence sur l'échéancier



**Code:** CFO\_E\_000116

---

- 41.** En vertu de la réglementation de l'OCRI, le chef des finances doit-il recevoir une autorisation préalable avant d'accepter un siège au conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif?
- A. Une autorisation préalable est requise pour tout rôle à un conseil d'administration, peu importe la rémunération ou la présence ou non de conflits d'intérêts
  - B. Une autorisation préalable n'est nécessaire que si l'organisme à but non lucratif entretient des relations financières avec les clients de la société
  - C. Une autorisation préalable est requise si l'activité exercée par le chef des finances au sein de l'organisme à but non lucratif est susceptible créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu
  - D. Une autorisation préalable sera accordée une fois que le chef des finances aura divulgué les activités de l'organisme sans but lucratif

**Code:** CFO\_E\_000120

---

- 42.** Si la diligence raisonnable liée à une prise ferme n'est pas adéquate et que les actifs achetés subissent des pertes importantes, comment cela sera-t-il comptabilisé?
- A. La comptabilisation sera reportée jusqu'à ce que les pertes finales soient confirmées
  - B. Les dépenses prépayées seront comptabilisées et une perte sera constatée
  - C. Les actifs financiers seront amortis et une perte sera constatée
  - D. La valeur comptable des actifs financiers sera réduite et une perte sera constatée

**Code:** CFO\_E\_000123

---

- 43.** Lequel des énoncés suivants est une responsabilité juridique potentielle à laquelle un chef des finances peut être exposé à la suite d'une fausse déclaration d'informations financières?
- A. Recertification obligatoire en éthique et privilèges
  - B. Amendes ou emprisonnement en vertu de la loi sur les valeurs mobilières
  - C. Suspension réglementaire de la qualité de membre de la société
  - D. Discipline interne et atteinte à la réputation



Jason Mark est le chef des finances d'un courtier en placement canadien de taille moyenne qui a récemment transféré ses processus d'intégration des clients, de vérification des renseignements sur la connaissance des clients et de gestion de la relation client à un fournisseur tiers dans le nuage. La décision a été prise pour soutenir l'expansion du courtier en placement dans la gestion de patrimoine pour gens aisés, en espérant que la numérisation faciliterait le service à la clientèle et l'efficacité opérationnelle.

Peu de temps après la mise en œuvre, le fournisseur a subi un incident de cybersécurité, ce qui a déclenché une suspension de l'accès aux dossiers essentiels des clients d'une durée de 72 heures. Plusieurs ordres d'opérations ont été retardés et les clients n'ont pas été en mesure, temporairement, d'accéder aux relevés de compte ou de mettre à jour les renseignements de leur profil. Le courtier en placement a reçu une série de plaintes de clients et fait maintenant l'objet d'une enquête réglementaire sur les contrôles liés à la continuité des services.

Un examen post-incident a révélé qu'aucune évaluation formelle des risques liés à la continuité des activités n'avait été effectuée avant l'intégration du fournisseur. Les protocoles de reprise après sinistre du fournisseur n'ont pas été validés indépendamment, et le courtier en placement n'a pas examiné le rapport SOC 2 du fournisseur. La police d'assurance erreurs et omissions du courtier en placement contenait une référence portant précisément sur les événements de cybersécurité provenant de plateformes de tiers, donc aucun autre addenda n'a été demandé.

Dans le cadre de l'audit annuel du courtier en placement, l'auditeur externe a émis une lettre de la direction indiquant que la diligence raisonnable relativement aux risques opérationnels externalisés était insuffisante. Pendant ce temps, la fonction d'audit interne n'avait signalé aucune préoccupation pendant la période de transition au fournisseur.

Jason prépare maintenant une note d'information pour le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration. Il entend aborder la classification des risques liés aux opérations externalisées, les contrôles d'assurance et de conformité du courtier en placement et les faiblesses des contrôles internes exposées de manière plus générale par l'incident.

**Code:** CFO\_E\_000208

- 44.** Dans ce scénario, quelle est la défaillance de contrôle interne la plus importante liée à la surveillance des risques?
- A. Le courtier en placement a fait appel à un fournisseur de services infonuagiques avec des procédures de reprise après sinistre non testées
  - B. L'audit interne n'a pas indiqué de problème pendant la période d'intégration du nouveau fournisseur
  - C. Une enquête réglementaire a été déclenchée en raison des conséquences engendrées par les retards dans l'exécution des ordres
  - D. Le chef des finances n'a pas effectué d'analyse appropriée des processus d'intégration des clients



**Code:** CFO\_E\_000209

- 45.** Qu'est-ce qui traduit le mieux l'omission du courtier en placement d'utiliser efficacement l'assurance comme outil de gestion des risques?
- A. Le chef des finances n'avait pas réussi à examiner efficacement la police d'assurance lors du dernier exercice financier
  - B. L'assurance erreurs et omissions du courtier en placement excluait les événements de cybersécurité liés à des tiers
  - C. L'assureur a refusé de couvrir l'atteinte à la réputation causée par la panne de service
  - D. Le courtier en placement a dépassé sa limite de franchise à la suite du dépôt de plaintes de clients

**Code:** CFO\_E\_000210

- 46.** Quelle est la prochaine étape pour le chef des finances après avoir reçu la lettre à la direction de l'auditeur dans ce scénario?
- A. S'assurer que l'auditeur transmet le problème à l'OCRI en vertu des règles de signalement obligatoire en cas d'incident
  - B. Demander à l'équipe d'audit interne de réviser ses procédures pour inclure les évaluations des risques associés aux fournisseurs
  - C. Informer l'équipe de direction qu'elle doit évaluer et réagir à la lacune relevée concernant les contrôles
  - D. Recommander au conseil d'administration de demander une deuxième opinion indépendante sur la diligence raisonnable à l'égard du fournisseur

**Code:** CFO\_E\_000211

- 47.** Quel aspect de la prise de décision du courtier en placement reflète le plus clairement un manquement aux obligations d'intégrer la gestion préventive des risques à la planification stratégique?
- A. Des clients se sont plaints après que le système de gestion de la relation client a été mis hors ligne
  - B. Aucun addenda d'assurance n'a été demandé lors de l'intégration du fournisseur
  - C. Le fournisseur a été sélectionné sans processus officiel de classification des risques
  - D. L'équipe d'audit interne n'a pas été consultée pendant la sélection de la plateforme



**Code:** CFO\_E\_000212

- 48.** Quel détail du scénario démontre le mieux que l'infrastructure de conformité de la société était inefficace?
- A. Le courtier en placement n'avait pas de clause de divulgation en matière de cybersécurité dans ses ententes avec les clients
  - B. L'équipe d'audit interne n'a pas soulevé de préoccupations pendant la migration
  - C. Le rapport SOC 2 du fournisseur n'a pas été examiné avant la mise en œuvre de sa plateforme
  - D. Le courtier en placement s'est appuyé sur des modèles d'intégration obsolètes au moment de configurer les processus de gestion de la relation client

**Code:** CFO\_E\_000310

---

- 49.** Sur quelle base les états et les tableaux du Formulaire 1 doivent-ils indiquer les opérations et les soldes, sauf indication contraire, dans les notes et les instructions du Formulaire 1?
- A. La date de règlement pour l'état de la situation financière et l'état du résultat et du résultat global
  - B. La date de l'opération pour l'état de la situation financière et l'état du résultat et du résultat global
  - C. Soit la date de règlement soit la date de l'opération pour les deux états, à condition que ce soit appliqué de façon uniforme d'une année à l'autre
  - D. La date de l'opération pour l'état de la situation financière et la date de règlement pour l'état du résultat et du résultat global

**Code:** CFO\_E\_000314

---

- 50.** Dans le cadre de l'audit du Formulaire 1 annuel du courtier en placement, l'auditeur a sélectionné un échantillon des comptes visés par une convention de cautionnement pour confirmation expresse. Une des cautions n'a pas répondu à la demande de confirmation expresse et les auditeurs n'ont pas réussi à mener d'autres procédures. Quelle mesure le courtier en placement peut-il prendre pour continuer à accepter ce cautionnement, à des fins de réduction de la marge?
- A. Passer en revue les documents de cautionnement pour s'assurer qu'ils sont signés, remplis et conformes aux exigences minimales spécifiées dans les règles de l'OCRI
  - B. Confirmer que des copies des relevés de compte de cautionnement ont été envoyées et reçues par la caution
  - C. Communiquer directement avec la caution et demander une confirmation verbale de la validité du cautionnement
  - D. Exiger que la caution signe une nouvelle convention de cautionnement de compte qui respecte les exigences minimales spécifiées dans les règles de l'OCRI



**Code:** CFO\_E\_000315

---

- 51.** Compte tenu de l'importance de l'évaluation des titres pour les dépôts du Formulaire 1 et les calculs de crédit et de marge, à quelle fréquence les courtiers en placement doivent-ils vérifier la fiabilité de leurs sources d'établissement de la valeur?
- A. Chaque semaine
  - B. Tous les mois
  - C. Deux fois par année
  - D. Chaque année

**Code:** CFO\_E\_000319

---

- 52.** Un courtier en placement accepte un titre avec certificat inscrit au nom du client. Il conserve le certificat dans son coffre-fort. En supposant que le client n'a pas d'autres opérations et qu'il n'a aucun montant à payer au courtier en placement, quel énoncé est exact?
- A. Le titre doit être déclaré sur le relevé officiel du client et désigné comme étant en dépôt fiduciaire, puisqu'il est entièrement payé
  - B. Le titre doit être déclaré sur le relevé officiel du client et désigné comme étant inscrit au nom du client à des fins de garde
  - C. Le titre ne doit pas être déclaré sur le relevé officiel du client, car il n'est pas inscrit au nom du courtier en placement
  - D. Le titre doit être déclaré sur le relevé officiel du client et désigné comme étant restreint, car le courtier en placement ne peut pas vendre le titre

**Code:** CFO\_E\_000381

---

- 53.** Un courtier en placement a envoyé des titres de clients avec certificats à un agent de transfert situé aux États-Unis pour réenregistrement. En supposant que l'agent de transfert n'ait pas confirmé la position, à quel moment le courtier en placement doit-il traiter le lieu de transfert comme un lieu de transfert non agréé et transférer la position dans un compte de différence?
- A. Après 45 jours civils suivant la livraison
  - B. Après 45 jours ouvrables suivant la livraison
  - C. Après 70 jours civils suivant la livraison
  - D. Après 70 jours ouvrables suivant la livraison



**Code:** CFO\_E\_000323

---

- 54.** Un courtier en placement fait appel à une société de courtage américaine pour exécuter et régler certaines opérations sur des titres cotés aux États-Unis. La société de courtage américaine exige que le courtier en placement lui fournisse un dépôt en espèces de 2 000 000 \$ US, un montant fixe, mais qui peut être restitué sur demande. La société de courtage américaine est considérée comme une entité réglementée. Quel est le montant de marge minimum obligatoire pour les devises non couvertes dans le Formulaire 1, État B? Nous supposons que le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien se chiffre à 1,35 et que le taux de marge en fonction du risque au comptant s'élève à 1,30 %.
- A. Zéro, car il s'agit d'un dépôt pour garantir des opérations non réglées
  - B. Zéro, car le dépôt fixe est classé comme un actif non admissible
  - C. 26 000 \$
  - D. 35 100 \$

**Code:** CFO\_E\_000329

---

- 55.** Sur quelle base les positions détenues dans le portefeuille de la société et dans les comptes de clients doivent-elles être incluses dans le Formulaire 1, Tableau 9 – Concentration de titres?
- A. Date de l'opération
  - B. Date de règlement
  - C. Soit la date de l'opération ou la date de règlement, appliquée de façon uniforme d'une année à l'autre
  - D. Date de l'opération pour les positions du portefeuille de la société et date de règlement pour les positions dans les comptes de clients



Verdant Securities Inc., un courtier en placement canadien de taille moyenne, élargit ses activités dans les produits structurés et les dérivés. Le chef des finances supervise un examen des contrôles internes portant sur les implications financières, juridiques et opérationnelles de l'activité de négociation de la société. L'examen porte sur les déclarations relatives aux dérivés, le suivi des opérations et les cycles de règlement, les ruptures de positions, l'utilisation des soldes créditeurs disponibles et les accords de financement.

Les négociateurs de Verdant gèrent des positions dans les dérivés de gré à gré, et le chef des finances vérifie comment les risques sont communiqués et gérés. Dans le cadre de ses activités de marché, la société traite des milliers d'opérations par jour. L'équipe responsable du rapprochement a récemment signalé des incohérences dans la façon dont les champs de date et heure et les écritures de journal sont appliqués dans les systèmes, en particulier dans le cas des opérations impliquant des fonds libellés en devises étrangères.

Certaines positions dans le grand livre des transferts demeurent ouvertes au-delà des délais de règlement standard, y compris des titres consignés dans le système d'inscription directe (SID). L'équipe des opérations attribue la situation à un suivi incohérent des contreparties. Pendant ce temps, la société analyse sa structure de financement. Elle utilise les soldes créditeurs disponibles dans les comptes de clients dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités. Elle envisage également de recourir davantage à des prêts à vue à recours limité pour financer les positions acheteur.

Le chef des finances a demandé aux équipes des finances et de la conformité d'évaluer comment la société fait le suivi des coûts liés au capital, traite les exceptions liées aux positions et maintient l'intégrité des opérations de négociation dans l'ensemble des pupitres et systèmes.

**Code:** CFO\_E\_000244

- 56.** Quelle mesure de surveillance de la part du chef des finances répondrait le mieux aux attentes réglementaires en matière de communication de l'information sur les risques liés aux dérivés auprès des clients?
- A. Évaluer la façon dont la communication des risques aux clients est traitée lors de l'intégration de comptes de dérivés
  - B. Veiller à ce que les risques liés à l'effet de levier et à la stratégie soient pris en compte lors des examens de la convenance des produits
  - C. Confirmer que les clients ont une bonne compréhension des marges obligatoires avant de se livrer à la négociation de dérivés
  - D. Exiger que les surveillants approuvent les documents d'information destinés aux clients dans le cadre des nouvelles stratégies de dérivés



**Code:** CFO\_E\_000245

57. Dans le cadre de l'examen interne de Verdant, quelle pratique est la plus importante pour respecter les exigences de l'OCRI concernant la conciliation des registres de titres?
- A. Les dates de négociation et de règlement doivent être enregistrées avec exactitude pendant la saisie des opérations
  - B. Les écritures de journal doivent être appliquées de façon uniforme dans tous les systèmes internes de négociation
  - C. Les opérations en devises étrangères doivent respecter des règles de datation uniformes
  - D. La cartographie des champs entre les systèmes doit être uniforme afin d'éviter les écarts de rapprochement

**Code:** CFO\_E\_000246

58. Lequel des éléments suivants augmente le plus le risque réglementaire dans la façon dont Verdant gère les écarts de positions non résolus?
- A. Enregistrer les positions entrantes seulement après confirmation des agents externes
  - B. Reporter l'enquête sur les écarts lorsque l'état de règlement n'est pas clair
  - C. Faire le suivi des éléments en souffrance séparément, mais les exclure des calculs liés au capital
  - D. Laisser persister des écarts dans le processus de règlement, sans effectuer d'examen de l'impact sur le capital

**Code:** CFO\_E\_000247

59. Quelle activité de surveillance aiderait le mieux Verdant à répondre aux exigences réglementaires concernant le traitement des soldes créditeurs disponibles de clients?
- A. Vérifier si les actifs admissibles à la marge sont inclus dans les soldes créditeurs disponibles quotidiens
  - B. Déterminer si des fonds de soldes créditeurs disponibles sont détenus dans des comptes tiers en dépôt fiduciaire
  - C. Utiliser des moyennes continues pour estimer les besoins de financement des soldes créditeurs disponibles dans tous les secteurs d'activités
  - D. Comparer les soldes intrajournaliers et de fin de journée pour optimiser le déploiement des soldes créditeurs disponibles



**Code:** CFO\_E\_000248

- 60.** Dans le cadre de l'examen du financement du chef des finances, quelle considération est la plus pertinente concernant l'utilisation par Verdant de prêts à vue à recours limité dans les déclarations liées au capital?
- A. Les prêts à vue à recours limité doivent être approuvés par des prêteurs externes avant d'être inclus dans les déclarations liées au capital
  - B. L'utilisation de prêts à vue se limite à la compensation du risque lié à la marge dans les comptes de détail
  - C. La classification des prêts à vue détermine comment ils sont traités en vertu des règles en matière de capital
  - D. Les prêts garantis par des positions de négociation internes sont automatiquement exclus du capital

**Code:** CFO\_E\_000356

---

- 61.** Un courtier en placement a conclu un prêt subordonné avec sa société mère en utilisant l'entente standard de l'OCRI. Des frais d'intérêt de 100 000 \$ par année sont comptabilisés en lien avec ce prêt. Où faut-il déclarer la charge d'intérêts dans le Formulaire 1, État E – État du résultat et du résultat global?
- A. Ligne 25 (avant la perte ou le profit au titre du signal précurseur), « Intérêts sur dettes subordonnées », car cette charge est liée à la dette subordonnée externe
  - B. Ligne 25 (avant la perte ou le profit au titre du signal précurseur), « Intérêts sur dettes subordonnées », car ce sont des intérêts contractuels non discrétionnaires
  - C. Ligne 34 (après la perte ou le profit au titre du signal précurseur), « Intérêts sur dettes subordonnées internes », car les intérêts sont dus à une partie liée
  - D. Ligne 34 (après la perte ou le profit au titre du signal précurseur), « Intérêts sur dettes subordonnées internes », car la société mère peut annuler les intérêts

**Code:** CFO\_E\_000357

---

- 62.** Supposons qu'un courtier en placement ne négocie pas de contrats à terme standardisés ou d'options sur contrats à terme. Quels types d'arrangements de remisier le courtier en placement peut-il conclure simultanément?
- A. Type 1 et type 2
  - B. Type 2 et type 3
  - C. Type 3 et type 4
  - D. Type 2 et type 4



**Code:** CFO\_E\_000367

---

- 63.** En remplissant le Formulaire 1, État D – État du montant des soldes créditeurs disponibles détenus en dépôt fiduciaire, le courtier en placement a déterminé qu’il devait maintenir 2 000 000 \$ en dépôt fiduciaire. Comment le courtier en placement peut-il satisfaire à cette exigence de dépôt fiduciaire?
- A. Déposer 2 000 000 \$ dans son compte bancaire admissible en tant qu’institution agréée et s’assurer que le solde bancaire dépasse ce montant en tout temps
  - B. Acheter un dépôt à terme de 30 jours de 2 000 000 \$ auprès d’une caisse populaire, à condition que celle-ci soit considérée comme une institution agréée ou une contrepartie agréée
  - C. Déclarer des charges liées à la marge de 2 000 000 \$ sur le Formulaire 1, État B – État de l’actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque
  - D. Transférer un bon du Trésor canadien de 2 000 000 \$ d’une durée de 120 jours du lieu de dépôt courant du portefeuille du courtier en placement vers un lieu de dépôt fiduciaire

**Code:** CFO\_E\_000358

---

- 64.** Lequel des énoncés suivants illustre la différence la plus importante entre un compte d’épargne libre d’impôt (CELI) et un régime enregistré d’épargne-retraite (REER)?
- A. La classification des soldes en espèces dans le Formulaire 1, État A – État de la situation financière
  - B. Les types de placements admissibles disponibles pour chaque type de compte
  - C. La possibilité d’utiliser les actifs du compte comme nantissement pour les montants dus par d’autres comptes de clients
  - D. La capacité d’effectuer des ventes à découvert non couvertes au sein du compte

**Code:** CFO\_E\_000368

---

- 65.** Dans le calcul des soldes créditeurs disponibles, quel montant est utilisé comme point de départ?
- A. Formulaire 1, État B, Actif net admissible
  - B. Formulaire 1, État B, Capital régularisé en fonction du risque
  - C. Formulaire 1, État C, Réserve au titre du signal précurseur
  - D. Formulaire 1, État C, Excédent au titre du signal précurseur



**Code:** CFO\_E\_000057

---

- 66.** Lequel des cas suivants serait couvert par les règles d'évaluation du lieu de détention des actifs du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPI)?
- A. L'administrateur d'un courtier en placement insolvable qui a perdu de l'argent en raison de l'insolvabilité du courtier en question et a omis de restituer un portefeuille d'actions qu'il détient
  - B. Le client d'un courtier en placement qui a perdu de l'argent parce que le courtier en question est devenu insolvable et n'a pas retourné les parts d'un fonds d'investissement qu'il détient
  - C. Le client d'un courtier en placement qui a perdu de l'argent avant que le courtier en question ne devienne insolvable parce qu'on lui a recommandé des placements qui ne convenaient pas
  - D. Le client d'un courtier en placement qui a perdu de l'argent parce que le courtier en question est devenu insolvable et a omis de restituer les actions du courtier en placement détenues par le client

**Code:** CFO\_E\_000124

---

- 67.** Un courtier en placement agit à titre de preneur ferme pour une société émettrice. Le conseiller juridique représentant le courtier en placement est invité par une société émettrice à fournir une indemnité contre les omissions ou les déclarations erronées dans les documents relatifs à une émission de titres. Quel effet cette indemnité a-t-elle?
- A. L'indemnité permet au courtier en placement de prendre des mesures contre l'émetteur en cas d'erreurs dans la documentation relative à l'émission de titres
  - B. L'indemnité transfère le risque d'omissions et de déclarations erronées au preneur ferme et n'est pas autorisée en vertu des règles de l'OCRI
  - C. L'indemnité a un effet juridique sur les deux parties, y compris lorsque l'omission ou la fausse déclaration est due à la négligence de l'émetteur
  - D. L'indemnité peut être utilisée pour protéger l'émetteur des responsabilités criminelles et civiles liées à la documentation relative à l'émission de titres

**Code:** CFO\_E\_000058

---

- 68.** Un client de détail détient des positions dans des titres considérés comme en portefeuille externe. Qu'est-ce que le courtier en placement doit divulguer dans le rapport sur les positions de clients détenues dans des lieux externes?
- A. Que le courtier en placement sera le contrôleur des avoirs en dehors du champ d'application des règlements de l'OCRI, mais dans le cadre des lois nationales et régionales ou territoriales
  - B. Que les avoirs ne sont pas couverts par le Fonds canadien de protection des épargnants, et le courtier doit également indiquer si le portefeuille externe du client est couvert par un autre fonds de protection des épargnants
  - C. Que les avoirs ne seront pas enregistrés et que les activités connexes seront soumises à une diligence raisonnable accrue de la part de l'émetteur et du courtier en placement
  - D. Que le rendement des avoirs pourrait être difficile à évaluer à la date du rapport en raison de l'illiquidité des titres et de l'indisponibilité d'indices de référence appropriés



**Code:** CFO\_E\_000370

---

69. Quel type de courtier en placement est le moins à risque d'une insuffisance nette du montant en dépôt fiduciaire?
- A. Remisier de type 3
  - B. Remisier de type 4
  - C. Courtier en placement qui assure lui-même la compensation
  - D. Courtier chargé de comptes pour un remisier de type 4

**Code:** CFO\_E\_000359

---

70. Quel énoncé décrit le mieux la différence la plus importante entre un compte au comptant et un compte sur marge?
- A. Les comptes au comptant ne peuvent pas participer à des ventes à découvert non couvertes
  - B. Les comptes en espèces ne peuvent pas participer à des opérations d'options d'achat couvertes
  - C. Les comptes en espèces ne peuvent pas être utilisés à titre de cautionnement pour d'autres comptes de clients
  - D. La méthode de calcul de la marge des comptes au comptant reste la même lorsque le règlement le plus ancien en souffrance atteint six jours ouvrables

**Code:** CFO\_E\_000372

---

71. Le rapprochement d'un compte de courtage a mis en évidence une position non résolue dans les livres d'un courtier en placement qui assure lui-même la compensation. Le courtier en placement déclare des titres position acheteur dans ses livres qui n'ont pas été confirmés par la contrepartie. Cet écart non résolu correspondait à 10 000 \$ d'actions ordinaires de clients non admissibles à la marge. Quelle marge le courtier en placement doit-il fournir comme écart non résolu sur le Formulaire 1, État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque?
- A. Aucune
  - B. 10 000 \$
  - C. 15 000 \$
  - D. 20 000 \$



**Code:** CFO\_E\_000374

---

- 72.** Un courtier en placement détient 250 000 \$ de titres de clients non admissibles à la marge auprès d'un dépositaire qui ne répond pas aux critères d'un lieu agréé de dépôt de titres. Un contrat avec le dépositaire en bonne et due forme est en place et, à la date de production des rapports financiers mensuels, il n'y a pas de risque de compensation avec le dépositaire. Quel montant de marge doit être indiqué sur le Formulaire 1, État B?
- A. Aucune
  - B. 25 000 \$
  - C. 250 000 \$
  - D. 500 000 \$

**Code:** CFO\_E\_000376

---

- 73.** Un courtier en placement qui assure lui-même la compensation est une filiale indirecte en propriété exclusive d'une banque à charte canadienne qui est considérée comme une institution agréée. Le courtier en placement investit les soldes créditeurs disponibles de ses clients dans des certificats de placement garanti (CPG) et des dépôts à terme (DT) de cette banque. Quel énoncé décrit le mieux le risque de marge du courtier en placement relativement au Formulaire 1, Annexe 14 – Pénalité pour concentration auprès du bailleur de fonds?
- A. Aucun risque de marge, car le bailleur de fonds est une institution agréée
  - B. Aucun risque de marge, car les CPG et les DT sont ultimement liés aux soldes créditeurs disponibles des clients
  - C. Le risque de marge est limité à la valeur des CPG et des DT détenus en fiducie en raison du calcul du ratio de soldes créditeurs disponibles
  - D. Le risque de marge est limité à la valeur des CPG et des DT, déduction faite de la marge fournie par le courtier en placement

**Code:** CFO\_E\_000380

---

- 74.** Un courtier en placement a envoyé des titres de clients avec certificats à un agent de transfert situé au Canada aux fins de réenregistrement. En supposant que l'agent de transfert n'ait pas confirmé la position, à quel moment le courtier en placement doit-il traiter le lieu de transfert comme un lieu de transfert non agréé et transférer la position dans un compte de différence?
- A. Après 20 jours civils suivant la livraison
  - B. Après 20 jours ouvrables suivant la livraison
  - C. Après 45 jours civils suivant la livraison
  - D. Après 45 jours ouvrables suivant la livraison



---

Le relevé de compte du client émis par un courtier en placement révèle ce qui suit :

- Le compte du client est un compte sur marge.
- Le montant dû au courtier en placement (c.-à-d. solde débiteur en espèces du compte client) s'élève à 100 000 \$.
- Les titres détenus comprennent 10 000 actions ordinaires de la Société ABC Ltd, un titre inscrit à la Bourse de Toronto dont la valeur marchande actuelle est de 210 000 \$.
- Les actions ordinaires ne sont pas admissibles à la liste des titres admissibles à une marge réduite.
- Le statut de contrepartie du client est « autre client ».

**Code:** CFO\_E\_000391

**75.** Quel est le montant de l'insuffisance ou de l'excédent de marge du compte?

- A. Insuffisance de marge de 37 000 \$
- B. Excédent de marge de 5 000 \$
- C. Excédent de marge de 47 000 \$
- D. Excédent de marge de 57 500 \$

**Code:** CFO\_E\_000392

**76.** Quel est le nombre minimal d'actions qui doivent être détenues en dépôt fiduciaire?

- A. Aucune
- B. 477 actions
- C. 9 523 actions
- D. 10 000 actions

**Code:** CFO\_E\_000393

**77.** Quel est le montant final de prêt rajusté permettant de déterminer une pénalité pour concentration en vertu du Formulaire 1, État 9A – Concentration de titres – Contrôle général des titres, pour ce compte client?

- A. 47 000 \$
- B. 56 250 \$
- C. 100 000 \$
- D. 105 000 \$



**Code:** CFO\_E\_000394

- 78.** Quel est le montant d'avoir net du client à inclure dans le Formulaire 1, Tableau 10 – Assurances?
- A. Néant
  - B. 47 000 \$
  - C. 57 500 \$
  - D. 110 000 \$

**Code:** CFO\_E\_000395

- 79.** Comment le montant de ce compte client est-il indiqué sur le Formulaire 1, État A – État de la situation financière?
- A. Comptes de clients 5 000 \$ – Actifs liquides
  - B. Comptes de clients 110 000 \$ – Actifs liquides
  - C. Comptes de clients 100 000 \$ – Actifs liquides
  - D. Comptes de clients 110 000 \$ – Passifs courants

**Code:** CFO\_E\_000396

---

- 80.** Quel type de placement n'est pas autorisé dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)?
- A. Contrats à terme standardisés
  - B. Lingots d'or
  - C. Options de vente position acheteur
  - D. Options d'achat couvertes



**Code:** CFO\_E\_000398

---

- 81.** Le relevé de compte client émis par un courtier en placement indique ce qui suit :
- Le compte de client est un compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
  - Le montant dû au courtier en placement (c'est-à-dire, solde débiteur en espèces du compte de client) s'élève à 20 000 \$.
  - Les titres détenus comprennent 5 000 actions ordinaires de la Société ABC Ltd, un titre coté à la Bourse de Toronto avec une valeur marchande actuelle de 18 000 \$.
  - La transaction d'achat des actions ordinaires a eu lieu il y a trois semaines.

En supposant que les actions ordinaires ne figurent pas sur la liste des titres admissibles à une marge réduite, quel montant le courtier en placement doit-il indiquer comme marge client sur le Formulaire 1, État B?

- A. Aucune
- B. 2 000 \$
- C. 11 000 \$
- D. 20 000 \$

**Code:** CFO\_E\_000052

---

- 82.** Un audit interne révèle que les surveillants d'un courtier en placement documentent de manière inégale les examens financiers et que les manquements aux limites d'utilisation de capital approuvées n'ont pas été transmis de manière appropriée. Quelle réponse reflète le mieux les obligations réglementaires du chef des finances?
- A. Retenir les services d'un conseiller juridique externe pour évaluer les manquements liés à l'utilisation du capital avant de faire une déclaration aux organismes de réglementation
  - B. Mettre à jour les protocoles de transmission au niveau supérieur pour garantir l'identification des manquements par le chef des finances et leur signalement aux membres de la haute direction concernés
  - C. Examiner personnellement toutes les utilisations de capital pour identifier les manquements et préparer un résumé à des fins de discussions réglementaires avec le conseil d'administration
  - D. Signaler les manquements concernant l'utilisation du capital et préparer des notes d'accompagnement à l'intention des inspecteurs de l'OCRI en vue de la prochaine inspection



**Code:** CFO\_E\_000425

---

- 83.** Un courtier en placement a fourni des informations trompeuses quant aux risques liés à des produits structurés à des investisseurs de détail, ce qui a occasionné des pertes pour les clients. Quelle est la conséquence à long terme la plus importante de cette pratique?
- A. Les clients pourraient perdre confiance dans le courtier en placement, ce qui entraînerait une baisse des revenus futurs et une contraction des activités
  - B. Les mesures réglementaires pourraient comprendre la restriction des activités de la société et ainsi limiter toute expansion future
  - C. Les concurrents pourraient exploiter les difficultés réglementaires du courtier en placement pour gagner des parts de marché, ce qui nuirait à sa capacité de retenir les clients
  - D. L'équipe de direction pourrait être forcée de démissionner, ce qui créerait une instabilité susceptible d'avoir des répercussions sur les décisions stratégiques futures

**Code:** CFO\_E\_000439

---

- 84.** Laquelle des situations suivantes exigerait le plus clairement qu'un administrateur intervienne pour faire respecter les normes d'éthique de l'OCRI?
- A. Un représentant inscrit divulgue les avoirs d'un client à un collègue qui travaille dans la même équipe de services-conseils
  - B. Un responsable de la conformité signale une erreur mineure dans une opération qui a été immédiatement corrigée et déclarée
  - C. Un membre de la haute direction demande à des membres du personnel de supprimer les constatations relatives aux risques internes afin de préserver la confiance des clients
  - D. Un membre du Conseil recommande l'embauche d'un ancien collègue, sous réserve de la vérification habituelle des Ressources humaines

**Code:** CFO\_E\_000505

---

- 85.** Parmi les options suivantes, laquelle est une composante de la gestion des catégories de risque importantes?
- A. Liste des membres de la haute direction affectés à des catégories
  - B. Approbation des politiques et procédures par le conseil d'administration
  - C. Responsabilité de la conformité à l'égard de toutes les décisions en matière de risque prises à l'échelle de la société
  - D. Approbation des membres de la haute direction par l'OCRI



---

Un courtier en placement de taille moyenne examine son cadre de gouvernance. Le conseil d'administration et la personne désignée responsable (PDR) ont exprimé des inquiétudes liées à la transparence, aux conflits d'intérêts et aux risques sur le plan éthique.

Lors d'une récente réunion du conseil d'administration, voici les principales préoccupations qui ont été soulevées en matière de gouvernance et d'éthique :

- 1) La présence de deux administrateurs qui sont également membres de la haute direction au sein du comité d'audit suscite des inquiétudes quant à l'indépendance et à l'efficacité de la surveillance de cet organe. Certains administrateurs proposent une restructuration, tandis que d'autres affirment que l'expertise financière des membres de la haute direction est très utile.
- 2) Les actionnaires ont récemment contesté le fait que les administrateurs puissent approuver leur propre rémunération sans vote des actionnaires. Certains membres du conseil d'administration affirment que le manque de règlements administratifs clairs augmente le risque de conflits d'intérêts et de poursuites de la part des actionnaires.
- 3) La pression réglementaire et la demande des investisseurs incitent le courtier en placement à élargir les stratégies de placement de la société axées sur les facteurs ESG. Le courtier en placement a donc lancé un nouveau fonds ESG qui a suscité l'intérêt des investisseurs institutionnels. Toutefois, ce fonds fait l'objet d'un examen rigoureux, car un reportage médiatique a accusé la société de présenter des informations trompeuses sur ses engagements ESG dans ses documents de marketing. Certains membres du conseil d'administration préconisent un audit complet et un rehaussement de l'information présentée. D'autres craignent qu'une communication accrue sur les facteurs ESG ne limite la flexibilité de placement et augmente les coûts de conformité. Le conseil d'administration du courtier en placement est divisé sur la façon de répondre aux allégations d'informations trompeuses sur les facteurs ESG.
- 4) Un membre de la haute direction du courtier en placement siège également en tant qu'administrateur au sein d'une entreprise pour laquelle le courtier agira en tant que preneur ferme dans le cadre d'une prochaine émission de titres, ce qui suscite des craintes quant à une influence indue.
- 5) Un audit interne a révélé que les employés qui occupent des postes non liés à la négociation ont accédé aux données de négociation de clients sans autorisation, ce qui augmente les risques liés à la réglementation et à la réputation.

Le conseil d'administration est sur le point de voter sur des réformes de la gouvernance, mais les membres sont divisés quant à la façon de concilier la conformité réglementaire, la transparence et la flexibilité opérationnelle.



**Code:** CFO\_E\_000534

- 86.** Quelle mesure le conseil d'administration du courtier en placement doit-il prendre pour renforcer l'indépendance du comité de vérification, tout en s'assurant que son expertise financière demeure disponible?
- A. Maintenir la structure actuelle, car les administrateurs membres de la haute direction assurent une surveillance financière et leur présence ne contrevient pas aux règles de gouvernance
  - B. Remplacer tous les membres de la haute direction qui siègent au comité d'audit par des représentants des actionnaires afin d'améliorer la transparence
  - C. Retarder la restructuration du comité d'audit jusqu'à ce que les organismes de réglementation expriment des préoccupations
  - D. Réorganiser le comité d'audit en nommant uniquement des administrateurs indépendants, mais permettre aux membres de la haute direction de jouer le rôle de conseillers, sans droit de vote

**Code:** CFO\_E\_000535

- 87.** Compte tenu de la contestation des actionnaires concernant la rémunération des administrateurs, quel est le plus grand risque de gouvernance auquel le courtier en placement est confronté?
- A. Des sanctions réglementaires pour cause de non-conformité aux normes de rémunération des membres de la haute direction appliquées à l'échelle du secteur
  - B. Des conflits d'intérêts et une réduction de la confiance des actionnaires, si les administrateurs approuvent leur propre rémunération sans supervision
  - C. L'incapacité du conseil d'administration à établir légalement la rémunération sans le vote des actionnaires
  - D. Un afflux de poursuites judiciaires entamées par les employés, qui n'ont aucun rôle à jouer dans la détermination de la rémunération des administrateurs

**Code:** CFO\_E\_000536

- 88.** Quelle mesure permettrait le mieux de prendre en compte les inquiétudes du conseil en ce qui concerne l'information communiquée par le courtier en placement en lien avec les facteurs ESG?
- A. Renforcer la présentation d'information sur les facteurs ESG et adopter des critères de placement mesurables, même si cette démarche augmente les coûts de conformité
  - B. Réduire le marketing lié aux facteurs ESG et retirer toutes les déclarations liées à la durabilité dans les documents d'information du fonds afin d'éviter de futurs contrôles réglementaires
  - C. Mettre sur pied un comité de surveillance ESG interne chargé d'examiner les documents de marketing et les décisions de placement en lien avec les facteurs ESG, mais sans s'engager à apporter de changements précis concernant la présentation de l'information
  - D. Maintenir les politiques de présentation de l'information liée aux facteurs ESG existantes, tout en ajustant les stratégies de placement de manière à inclure certains actifs qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG, assurant ainsi une plus grande souplesse



**Code:** CFO\_E\_000537

89. Comment le courtier en placement devrait-il gérer le conflit d'intérêts en lien avec la double fonction assumée par l'un des membres de sa haute direction?
- A. Permettre à ce membre de la haute direction de continuer d'occuper les deux rôles tant qu'aucun gain financier direct n'est prouvé
  - B. Exiger la divulgation complète du conflit et instaurer des mesures de surveillance supplémentaires, mais permettre à ce membre de la haute direction de continuer à participer aux discussions sur la prise ferme
  - C. Exiger que le membre de la haute direction se retire des décisions sur la prise ferme liées à l'entreprise
  - D. Demander au membre de la haute direction de démissionner du courtier en placement ou de l'entreprise pour éliminer tout risque d'influence

**Code:** CFO\_E\_000538

90. À la suite de l'audit interne, quelle mesure immédiate le courtier en placement devrait-il prendre pour atténuer les risques et prévenir des violations futures?
- A. Mettre en œuvre des contrôles d'accès plus stricts, renforcer la surveillance et prévoir des mesures disciplinaires en cas d'accès non autorisé
  - B. Exiger que tous les employés signent une entente de confidentialité
  - C. Attendre les directives réglementaires avant de modifier les politiques internes d'accès aux données
  - D. Émettre une déclaration publique reconnaissant la violation pour rassurer les clients et les organismes de réglementation quant à la transparence de la société



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization

# Examen pour les chefs des finances

Examen préparatoire – Réponses

Avec le soutien de



**FitchLearning**

a FitchSolutions Company



1.

**Code:** CFO\_E\_000016

**Réponse:** C

---

2.

**Code:** CFO\_E\_000497

**Réponse:** C

---

3.

**Code:** CFO\_E\_000024

**Réponse:** D

---

4.

**Code:** CFO\_E\_000371

**Réponse:** D

---

5.

**Code:** CFO\_E\_000026

**Réponse:** A

---

6.

**Code:** CFO\_E\_000503

**Réponse:** B

---



7.

**Code:** CFO\_E\_000033

**Réponse:** A

---

8.

**Code:** CFO\_E\_000041

**Réponse:** D

---

9.

**Code:** CFO\_E\_000042

**Réponse:** C

---

10.

**Code:** CFO\_E\_000494

**Réponse:** B

---

11.

**Code:** CFO\_E\_000044

**Réponse:** A

---

12.

**Code:** CFO\_E\_000047

**Réponse:** A

---



13.

**Code:** CFO\_E\_000020

**Réponse:** B

---

14.

**Code:** CFO\_E\_000054

**Réponse:** D

---

15.

**Code:** CFO\_E\_000333

**Réponse:** C

---

16.

**Code:** CFO\_E\_000334

**Réponse:** B

---

17.

**Code:** CFO\_E\_000335

**Réponse:** C

---

18.

**Code:** CFO\_E\_000336

**Réponse:** B

---



19.

**Code:** CFO\_E\_000337

**Réponse:** D

---

20.

**Code:** CFO\_E\_000027

**Réponse:** C

---

21.

**Code:** CFO\_E\_000363

**Réponse:** A

---

22.

**Code:** CFO\_E\_000049

**Réponse:** D

---

23.

**Code:** CFO\_E\_000119

**Réponse:** A

---

24.

**Code:** CFO\_E\_000059

**Réponse:** B

---



25.

**Code:** CFO\_E\_000060

**Réponse:** C

---

26.

**Code:** CFO\_E\_000043

**Réponse:** C

---

27.

**Code:** CFO\_E\_000063

**Réponse:** B

---

28.

**Code:** CFO\_E\_000070

**Réponse:** B

---

29.

**Code:** CFO\_E\_000339

**Réponse:** C

---

30.

**Code:** CFO\_E\_000340

**Réponse:** D

---



**31.**

**Code:** CFO\_E\_000341

**Réponse:** A

---

**32.**

**Code:** CFO\_E\_000342

**Réponse:** C

---

**33.**

**Code:** CFO\_E\_000343

**Réponse:** A

---

**34.**

**Code:** CFO\_E\_000072

**Réponse:** C

---

**35.**

**Code:** CFO\_E\_000073

**Réponse:** A

---

**36.**

**Code:** CFO\_E\_000081

**Réponse:** C

---



37.

**Code:** CFO\_E\_000085

**Réponse:** B

---

38.

**Code:** CFO\_E\_000092

**Réponse:** C

---

39.

**Code:** CFO\_E\_000101

**Réponse:** C

---

40.

**Code:** CFO\_E\_000108

**Réponse:** B

---

41.

**Code:** CFO\_E\_000116

**Réponse:** C

---

42.

**Code:** CFO\_E\_000120

**Réponse:** D

---



43.

**Code:** CFO\_E\_000123

**Réponse:** B

---

44.

**Code:** CFO\_E\_000208

**Réponse:** A

---

45.

**Code:** CFO\_E\_000209

**Réponse:** B

---

46.

**Code:** CFO\_E\_000210

**Réponse:** C

---

47.

**Code:** CFO\_E\_000211

**Réponse:** C

---

48.

**Code:** CFO\_E\_000212

**Réponse:** C

---



49.

**Code:** CFO\_E\_000310

**Réponse:** B

---

50.

**Code:** CFO\_E\_000314

**Réponse:** D

---

51.

**Code:** CFO\_E\_000315

**Réponse:** D

---

52.

**Code:** CFO\_E\_000319

**Réponse:** B

---

53.

**Code:** CFO\_E\_000381

**Réponse:** D

---

54.

**Code:** CFO\_E\_000323

**Réponse:** B

---



55.

**Code:** CFO\_E\_000329

**Réponse:** D

---

56.

**Code:** CFO\_E\_000244

**Réponse:** A

---

57.

**Code:** CFO\_E\_000245

**Réponse:** A

---

58.

**Code:** CFO\_E\_000246

**Réponse:** D

---

59.

**Code:** CFO\_E\_000247

**Réponse:** B

---

60.

**Code:** CFO\_E\_000248

**Réponse:** C

---



**61.**

**Code:** CFO\_E\_000356

**Réponse:** B

---

**62.**

**Code:** CFO\_E\_000357

**Réponse:** C

---

**63.**

**Code:** CFO\_E\_000367

**Réponse:** D

---

**64.**

**Code:** CFO\_E\_000358

**Réponse:** C

---

**65.**

**Code:** CFO\_E\_000368

**Réponse:** C

---

**66.**

**Code:** CFO\_E\_000057

**Réponse:** B

---



67.

**Code:** CFO\_E\_000124

**Réponse:** B

---

68.

**Code:** CFO\_E\_000058

**Réponse:** B

---

69.

**Code:** CFO\_E\_000370

**Réponse:** A

---

70.

**Code:** CFO\_E\_000359

**Réponse:** A

---

71.

**Code:** CFO\_E\_000372

**Réponse:** D

---

72.

**Code:** CFO\_E\_000374

**Réponse:** C

---



73.

**Code:** CFO\_E\_000376

**Réponse:** D

---

74.

**Code:** CFO\_E\_000380

**Réponse:** D

---

75.

**Code:** CFO\_E\_000391

**Réponse:** B

---

76.

**Code:** CFO\_E\_000392

**Réponse:** B

---

77.

**Code:** CFO\_E\_000393

**Réponse:** D

---

78.

**Code:** CFO\_E\_000394

**Réponse:** D

---



79.

**Code:** CFO\_E\_000395

**Réponse:** C

---

80.

**Code:** CFO\_E\_000396

**Réponse:** A

---

81.

**Code:** CFO\_E\_000398

**Réponse:** D

---

82.

**Code:** CFO\_E\_000052

**Réponse:** B

---

83.

**Code:** CFO\_E\_000425

**Réponse:** B

---

84.

**Code:** CFO\_E\_000439

**Réponse:** C

---



**85.**

**Code:** CFO\_E\_000505

**Réponse:** A

---

**86.**

**Code:** CFO\_E\_000534

**Réponse:** D

---

**87.**

**Code:** CFO\_E\_000535

**Réponse:** B

---

**88.**

**Code:** CFO\_E\_000536

**Réponse:** A

---

**89.**

**Code:** CFO\_E\_000537

**Réponse:** C

---

**90.**

**Code:** CFO\_E\_000538

**Réponse:** A

---